ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 44610

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes que suscitent chez les enseignants d'histoire et de géographie certaines dispositions de la réforme des lycées. Depuis la réforme de 1992, les lycéens des séries S suivent un enseignement d'histoire et de géographie 3 heures par semaine. La réforme des classes de première, applicable à la rentrée 2001, pourrait réduire à 2,5 heures le temps hebdomadaire consacré à ces disciplines pour les futurs bacheliers des séries scientifiques. La réduction des horaires de ces enseignements va conduire à remettre en cause les contenus des programmes et affectera la cohérence de la démarche éducative. On peut craindre que ces allégements ne permettent pas aux jeunes scolarisés dans nos lycées de se familiariser avec les événements de l'histoire contemporaine ni de connaître la géographie mondiale, condition indispensable pour s'intégrer dans un monde globalisé. L'éventuelle substitution de ces deux matières par l'éducation civique est un appauvrissement, les deux types d'enseignement étant complémentaires pour forger l'esprit critique des futurs citoyens. Il lui demande de lui faire savoir si la dotation horaire de l'histoire et de la géographie dans la série S des lycées sera maintenue à 3 heures hebdomadaires.

Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égale dignité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. La réforme s'applique à la rentrée 2000 en classes de première des séries générales. Les classes terminales seront concernées à partir de la rentrée 2001. S'agissant de l'histoire-géographie, le ministre est particulièrement attaché à l'enseignement de ces disciplines qui fournissent des éléments indispensables pour la connaissance et la compréhension du monde actuel, et ce dans toutes les séries. La réforme des lycées conserve toute leur place à ces disciplines fondamentales. Les horaires actuels ont été maintenus dans la plupart des séries, sauf en série S. Le réaménagement de cette série a en effet été conduit avec le double souci d'une part, de privilégier les matières scientifiques, en particulier les sciences expérimentales, afin d'y attirer en priorité les élèves réellement motivés par les études scientifiques et d'autre part, de maintenir une part significative à la culture générale non scientifique. C'est cette préoccupation qui a conduit notamment à compenser la baisse de l'horaire d'histoire-géographie d'une demi-heure en classe terminale par l'introduction de dédoublements. Le groupe technique disciplinaire, à qui a été confiée l'élaboration des nouveaux programmes des lycées dont l'application interviendra en classe de seconde à partir de la rentrée 2001, proposera également des ajustements à l'actuel programme de première scientifique, qui seront appliqués à compter de la rentrée scolaire 2000.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE44610

Auteur : M. Jacques Bascou
Circonscription : Aude (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44610
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 avril 2000, page 2279
Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4822